

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V255 Vœu relatif à la situation de la résidence universitaire Concordia, située 41 rue Tournefort dans le 5^e arrondissement de Paris

Le Conseil de Paris,

Considérant la part que représente le logement dans le budget des étudiants (54 ⁰/0) et l'aggravation de la situation de ces derniers lors de la crise sanitaire ;

Considérant l'effort continu de l'exécutif municipal pour le développement du logement social étudiant et les besoins importants du 5^e arrondissement qui accueille 60.000 étudiants par jour ;

Considérant les 122 logements sociaux destinés aux étudiants dans la résidence universitaire Concordia, située au 41 rue Tournefort dans le 5^e arrondissement et exploitée par le CROUS de Paris ;

Considérant que le propriétaire de la résidence universitaire Concordia a demandé la libération des lieux au 30 septembre 2022, à l'issue d'un bail d'une durée de 60 années conclu le 1^{er} octobre 1962 ;

Considérant que la parcelle de la résidence Concordia est classée dans la catégorie « emplacements réservés » dans le plan local d'urbanisme en vue de la réalisation de logements

locatifs sociaux, plus précisément pastillée LS 100-100 impliquant l'affectation au logement social de l'ensemble de la surface ;

Considérant la volonté du CROUS de Paris de poursuivre l'exploitation de cette résidence ;

Considérant les courriers signés par Marie-Christine Lemardeley et Ian Brossat en juin 2021 pour affirmer leur soutien ;

Considérant le vœu porté par Florence Berthout lors du conseil d'arrondissement du 5^e arrondissement et voté à l'unanimité des conseillers municipaux ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu:

- Que la Ville de Paris prenne toutes les mesures nécessaires pour que la résidence Concordia, gérée par la CROUS de Paris, conserve sa vocation de résidence universitaire à vocation sociale ;
- Qu'en cas de vente du bâtiment, la Ville de Paris étudie la possibilité de préempter afin de maintenir les logements sociaux étudiants.